



31030 - Insertion professionnelle

Proposition d'attribution d'une subvention à Entraide Emploi pour l'année 2017 pour la mise en œuvre d'une action en faveur de l'emploi des jeunes bénéficiaires du RSA sur le territoire de la Communauté de Communes de SAVERNE-MARMOUTIER-SOMMERAU et d'approbation d'un projet de convention à conclure.

Rapport n° CP/2017/415

Service gestionnaire :

L6 - Inclusion, développement, emploi

Résumé :

L'insertion professionnelle des jeunes bas-rhinois en situation de précarité est une priorité du Département (Plan Départemental pour l'Emploi et l'Insertion - CD/2106/124)

Plusieurs acteurs accompagnent ce public sur la voie de l'emploi, notamment les Missions Locales, Pôle Emploi, les opérateurs de l'accompagnement professionnel renforcé.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver le lancement d'une action innovante en faveur de l'emploi des jeunes bénéficiaires du RSA (BRSA) sur le territoire de la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau et d'attribuer une subvention à Entraide Emploi pour l'année 2017, pour sa mise en œuvre.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre les partenaires associés à l'action, dont Département, et Entraide Emploi, porteur du projet.

Les acteurs locaux du territoire Ouest ont élaboré des constats partagés concernant le public de jeunes en échec d'insertion.

Certains jeunes échouent à s'insérer professionnellement dans le cadre des dispositifs existants. Dans le même temps, certaines formations proposées ou certaines offres d'emploi restent non pourvues.

Ces constats ont notamment pour origine :

- une absence de culture du travail et incapacité à se projeter dans l'avenir ;
- des niveaux de formation scolaire et de qualification très faibles ;
- une expérience professionnelle réduite, voire inexistante.

Au regard de ces constats, l'association Entraide Emploi, avec l'appui de ses partenaires institutionnels (Communauté de communes Saverne-Marmoutier-Sommerau, la Commune de Saverne, Pôle Emploi et le Département du Bas-Rhin) et de la Mission Locale du

pays de Saverne Plaine et Plateau, a proposé d'engager une action en faveur des jeunes bénéficiaires du RSA, dans une perspective d'insertion professionnelle.

Ce projet, formalisé dans le cadre du plan départemental pour l'emploi et l'inclusion du Département du Bas-Rhin (PDEI – approuvé le 8 décembre 2016 – CD/2016/124), résulte d'une volonté commune des partenaires locaux d'agir en faveur de l'insertion des jeunes BRSA au sein du territoire où cet enjeu est le plus fort : la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau.

1. Proposition d'un projet d'action partenariale

Afin de dégager des pistes d'amélioration dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes concernés dans le territoire Ouest, il est proposé à la Commission Permanente de décider de la mise en œuvre d'une action qui constitue une innovation sociale pour l'emploi et l'éducation des jeunes par le travail, menée par Entraide Emploi.

Il s'agit d'accompagner une centaine de jeunes BRSA âgés de moins de 30 ans à l'insertion professionnelle, par le biais d'un accompagnement éducatif à l'insertion et dont la finalité est l'accès à la qualification et à l'emploi. Ce public cible réside sur le territoire de la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau.

Une réflexion partenariale a été menée afin de coordonner les missions qui seraient confiées à chaque partenaire dans le cadre de cette action : les Communes, la Communauté de communes, les partenaires institutionnels et associatifs.

1.1 Un projet innovant dans sa structuration

Ce projet d'action a été élaboré au travers de plusieurs axes qui seraient développés en lien avec les jeunes BRSA, sur la durée.

Ce projet comporterait 2 phases :

Phase 1 – 2017 – cadrage de l'expérimentation

En 2017, l'action a pour objectifs :

- Identification, en lien avec la Communauté des communes citoyennes, auxquelles pourront participer les jeunes à partir de 2018 ;
- analyse collégiale de la situation sociale et professionnelle des 100 jeunes ciblés ;
- pour chacun d'eux, formalisation des pistes d'action pour favoriser un parcours vers la qualification.

1.2 Rôle des partenaires de cette action

Il est proposé qu'Entraide Emploi assure une prestation éducative de remobilisation par le travail en amont de la définition du projet professionnel du jeune :

- création d'un levier à disposition des partenaires pour **mobiliser les jeunes** par la mise en situation de travail (1 jeune - 1 contrat) ;
- **création d'une équipe mobile de jeunes BRSA** intervenant dans les communes, encadrés par Entraide Emploi. Cette première phase de mobilisation devrait durer 3 à 4 mois en moyenne pour les jeunes avant d'embrayer sur les autres étapes de la qualification ;
- **encadrement éducatif** et technique par Entraide Emploi : travail sur les savoir être à partir de l'analyse des situations de travail, la coopération au sein d'une équipe de travail, la gestion de sa vie quotidienne, la communication et la présentation, la gestion de son logement et de son budget, la santé ;
- **priorisation** : gestion collégiale du parcours d'accès à la qualification de chaque jeune. Les 100 jeunes sélectionnés seront proposés, de manière prioritaire, pour

intégrer des dispositifs existants par Pôle emploi et par la Mission Locale (plein temps formation ou emploi), en fonction de l'évolution progressive de leur parcours. L'objectif partenarial est de supprimer au maximum les temps de latence entre les étapes identifiées ;

- **accompagnement** de chaque jeune sur 36 mois quel que soit le statut (demandeur d'emploi bénéficiaire ou non du RSA, stagiaire, salarié) ;
- validation progressive des **acquis de l'expérience** ;

2. Un projet de territoire s'appuyant sur une collaboration étroite entre les différents partenaires locaux de l'insertion

Le Département a pour ambition de construire des territoires forts, dans une logique de partenariat de projet, déclinée dans de la démarche des contrats départementaux.

L'action proposée s'inscrit pleinement dans plusieurs priorités du Département :

- Co-construire l'action publique pour répondre aux enjeux de société ;
- Privilégier une approche souple et pragmatique pour être créatif et agile, et saisir les opportunités ;
- S'engager pour l'emploi en mobilisant l'ensemble des acteurs et des entreprises pour favoriser une insertion professionnelle et sociale ;
- Redonner des perspectives à une jeunesse en perte de repères pour que les jeunes deviennent des adultes autonomes, responsables, engagés dans la société.

La composition de l'équipe projet qui serait chargée du suivi de la mise en œuvre de l'action est la suivante :

- La Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau ;
- La Commune de Saverne ;
- L'agence Pôle Emploi de Saverne ;
- La Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau ;
- L'association Entraide Emploi ;
- Le Département du Bas-Rhin.

3. Proposition d'un projet de convention à conclure

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre les différents partenaires, joint en annexe au présent rapport.

Ce projet de convention comporte les engagements qui suivent :

- **Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau**
 - o mobiliser les Communes dans une démarche citoyenne et identifier les activités pour permettre la mobilisation des jeunes par le travail ;
 - o prioriser avec les Communes les interventions des jeunes encadrés par Entraide Emploi ;
 - o désigner un élu pour participer à la cellule de suivi ;
 - o cofinancer l'action.
- **Commune de Saverne**
 - o veiller à la coordination des acteurs pour les jeunes issus du Quartier Prioritaire de la Ville de Saverne ;
 - o désigner un référent technique pour participer à la cellule de suivi ;

- **Pôle Emploi de Saverne**

Faciliter la mobilisation des dispositifs de Pôle Emploi pour ce public de jeunes :

- fluidifier les entrées en formations ;
- assurer l'ingénierie de formation en lien avec les besoins de ce public ;
- décider de l'éligibilité des jeunes à l'agrément SIAE à l'entrée dans le dispositif ;
- désigner un conseiller pour participer à la cellule de suivi et assurer l'accompagnement professionnel des jeunes.

- **Mission Locale de Saverne**

- mobiliser les dispositifs de la Mission Locale pour ce public et fluidifier les entrées ;
- assurer l'ingénierie de parcours et organiser la reconnaissance des acquis des jeunes tout au long de l'action ;
- désigner un conseiller pour participer à la cellule de suivi et assurer l'accompagnement professionnel des jeunes.

- **Association Entraide Emploi**

Assurer la « maîtrise d'œuvre » de l'action à destination des jeunes :

- assurer la prestation d'accompagnement éducatif des jeunes pour acquérir l'autonomie permettant l'accès à la qualification ou à l'emploi ;
- identifier les activités citoyennes avec la Communauté de Communes et les Communes ; proposer un planning d'intervention ;
- assurer la prestation éducative par le travail ;
- élaborer les documents permettant le suivi collégial des situations ;
- élaborer les documents permettant l'évaluation de chaque jeune et l'évaluation de l'action ;
- recruter un encadrant technique et un encadrant socio-professionnel.

- **Département du Bas-Rhin**

Contribuer à animer la mise en œuvre opérationnelle de l'action :

- Contribuer à coordonner le partenariat et animer la cellule de suivi des situations, aux côtés d'Entraide Emploi ;
- Identifier les jeunes bénéficiaires du RSA de moins de 30 concernés par cette action ;
- veiller à la coordination avec le dispositif du RSA (respect des droits et devoirs);
- évaluer :
 - le parcours de chaque jeune, validation de son autonomie et de ses acquis ;
 - la pertinence des moyens mobilisés pour l'action ;

- l'évolution des pratiques de coopération institutionnelle ;
- mobiliser le dispositif de l'Aide Départementale à l'Emploi pour lever les freins périphériques (garde d'enfant ; mobilité, etc.) ;
- cofinancer l'action.

4. Proposition de financement de l'action

Le démarrage de l'action serait prévu au 15 novembre 2017, sous réserve de l'accord du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau le 26 octobre 2017.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le lancement de la phase 1 de l'action et de décider d'attribuer une subvention à Entraide Emploi de 20 000 € pour l'année 2017, par la mobilisation du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion. Ce projet est en effet éligible à la mobilisation de ce fonds dans le cadre de la formation et de la mise à l'emploi des publics ciblés prioritaires (délibération prise par la Commission permanente du 03 avril 2017 - n° CP/2017/149).

La proposition de poursuite de l'action et de ses modalités de financement pour les années 2018 et 2019 serait étudiée avec l'ensemble des partenaires à l'issue de la phase 1.

La Commission Territoriale Ouest réunie a émis un avis favorable à cette proposition lors de sa réunion du 4 septembre 2017.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la mise en œuvre en 2017 de la phase 1 de l'action portée par Entraide Emploi, en faveur de l'emploi des jeunes BRSA sur le territoire de la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau ;

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € à Entraide Emploi pour l'année 2017 ;

- approuve les termes du projet de convention à conclure avec les partenaires associés à l'action, joint en annexe et autorise son président à la signer.

Strasbourg, le

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY